



## La norme Conciliation travail-famille : Une initiative unique au monde!

La norme Conciliation travail-famille (BNQ 9700-820) est un document de référence qui spécifie les exigences en matière de bonnes pratiques de conciliation travail-famille. Elle s'applique à toute organisation (publique, privée, autre), peu importe sa taille, les produits ou les services qu'elle fournit. Elle est aussi assortie d'un programme de certification offert par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

Cette norme est une initiative du ministère de la Famille et des Aînés et vise à encourager les milieux de travail à instaurer de telles pratiques. Elle a été élaborée sous la coordination du BNQ, par un comité de représentants d'employeurs, d'employés et de l'intérêt général composé de :

- **Marie-France Benoit**  
Confédération des syndicats nationaux
- **Carole Gingras**  
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- **Marie-Noël Grenier**  
Équipements récréatifs Jambette inc.
- **Nadine Lalande**  
ministère de la Famille et des Aînés
- **Hélène Lee-Gosselin**  
Université Laval, Faculté des sciences de l'administration,  
Département de management
- **Célyne Marcotte**  
ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec)
- **Dalil Maschino**  
ministère du Travail
- **François Massicotte**  
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec
- **Claude Mignault**  
Lab-Volt Itée
- **Normand Pépin**  
Centrale des syndicats démocratiques
- **Rossana Pettinati**  
Manufacturiers exportateurs du Québec
- **Stéphanie Tourangeau**  
Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

### La certification par le BNQ permet notamment à l'organisation :

- de mettre en place un projet mobilisateur en démontrant son engagement envers la conciliation travail-famille
- de fournir l'assurance que la Direction est déterminée à mettre en œuvre et à assurer la pérennité de ses bonnes pratiques organisationnelles favorables à la conciliation travail-famille
- d'attirer et de conserver une main-d'œuvre qualifiée, un atout considérable pour être reconnue par les chercheurs d'emploi dans la « course aux talents »
- de bénéficier de l'usage de la marque de certification du BNQ pour ses fins promotionnelles.

**Quatre niveaux peuvent être atteints; plus une organisation répond aux exigences de la norme, meilleur sera son classement.**

(Voir la liste des exigences au verso.)





**Niveau 1 :**  
entre **30** et **44** points

**Niveau 2 :**  
entre **45** et **59** points

**Niveau 3 :**  
entre **60** et **74** points

**Niveau 4 :**  
**75** points et +

EXIGENCES OBLIGATOIRES		
Engagement de la direction	Politique de gestion interne de l'organisation	Obligatoire
	Engagement envers la conciliation travail-famille	Obligatoire
	Accessibilité pour les femmes et les hommes	Obligatoire
	Communication	Obligatoire
	Désignation d'une personne responsable	Obligatoire
Respect des lois et règlements relatifs au travail	S'il y a lieu, fournir la liste des infractions au comité CTF	Obligatoire
Mise en place d'un comité de conciliation travail-famille	Consultation sur les besoins; proposition de mesures et pratique, mise en œuvre et promotion; évaluation et rapport à la direction et aux travailleurs; suivi des consultations; révision des mesures au besoin, etc.	Obligatoire
EXIGENCES PARTICULIÈRES (doivent aller au-delà des seuils minimaux prescrits dans les lois et règlements, tout en les respectant)		
Gestion de la CTF	Formation sur la CTF (minimum 2 points)	2-4-6 points
	Guide ou document d'information des mesures et des pratiques de CTF (obligatoire)	2 points
	Programme d'aide aux employés	2-4 points
	Service d'information et d'orientation	1 point
	Cheminements adaptés	2 points
Adaptabilité de l'organisation du travail	Exemples : rotation d'emploi, échange d'horaire de travail, partage des compétences, groupes multidisciplinaires, équipes volantes	5 points
Aménagement du temps de travail	Réduction du temps de travail	5-7-9 points
	Horaires de travail adaptés	7-9 points
	Prévisibilité des horaires de travail	2-5-7 points
	Semaine de travail comprimée	5-7 points
	Utilisation des banques d'heures	3-5 points
Congés	Congés de maternité et de paternité	2-4-5 points
	Congé d'adoption et congé parental	2-4-5 points
	Congé pour raisons familiales	2-3 points
	Congé pour deuil	1-2 points
	Congé pour mariage ou pour union civile	1-2 points
	Congé de compassion	1 point
	Congé à la suite d'un acte criminel ou d'un suicide	1 point
	Congé autofinancé	1-2 points
	Congé sans solde	1-2 points
	Flexibilité dans le choix des dates des vacances payées	3-4 points
	Flexibilité dans le morcèlement des vacances payées	1-2 points
	Flexibilité dans le lieu de travail	Travail à domicile (télétravail)
Travail dans un bureau satellite (ou près du lieu de résidence)		1 point
Services ou biens offerts dans les lieux de travail	Aide ou soutien financiers pour la garde des enfants d'âge préscolaire	4 points
	Aide ou soutien financiers pour la garde des enfants d'âge scolaire	2 points
	Soutien aux travailleurs et aux travailleuses dont un ou des membres de leur famille ont une ou des incapacités temporaires ou permanentes	1 point
	Remboursement des frais de garde (heures supplémentaires)	2 points
	Autres services répondant à des besoins particuliers de CTF	1 point